

## Le leurre des significations lexicales. L'exemple de *la preuve*<sup>1</sup>

par Corinne Rossari

*La preuve* est une expression dont la lexicalisation a conduit à encoder l'attitude du locuteur sur les choix énonciatifs qu'il a faits précédemment. A l'aide de *la preuve*, il les confirme en ayant recours à un mode de référénciation essentiellement déictique.

### Préambule

Les expressions dont traitent les articles de Corina Cojocariu et d'Anne Beaulieu-Masson posent, pour différentes raisons, la question des frontières avec celles désignées habituellement par le terme de connecteur. Celle qui nous occupera, fera ressortir d'une autre manière cette question, puisque, de son analyse, émergeront les potentialités de connecteur qui se masquent derrière une forme nominale ne laissant par conséquent rien présager du fonctionnement plus discursif que référentiel dont elle est investie.

### 1. Introduction

Notre propos sera d'explorer l'altération de la signification lexicale du mot *preuve*, quand il est pris dans l'expression figée *la preuve*, en mettant en rapport ce changement de signification avec le fait que l'expression *la preuve* a une contribution sémantique qui opère avant tout au niveau du discours. En l'occurrence, comme le titre l'évoque, il s'agira de montrer que cette expression ne prouve rien : elle est un moyen pour le locuteur de confirmer ses choix énonciatifs, sans prouver les faits qui s'y rapportent, et cela par le biais d'un mode de référénciation déictique. Elle représente ainsi un cas exemplaire de l'intrusion de l'attitude dans le contenu descriptif d'un item lexical.

L'opposition entre *choix énonciatifs* et *faits* est une allusion à la dichotomie *modus-dictum* (ce qui ne signifie pas qu'elle la recouvre), remise à l'honneur par Bally, pour dissocier la part descriptive de la part de subjectivité constitutive de toute énonciation. Notre objectif ne sera pas d'interroger cette distinction en tant que telle, mais de voir comment les mots la révèlent, en identifiant les contraintes qui définissent leurs possibilités d'emploi, et en particulier comment l'expression *la preuve* rend tangible la

couche subjective d'une énonciation. Si, en vue de l'étude des phénomènes touchant à l'articulation entre attitude et contenu, mon choix s'est porté sur cette expression, c'est précisément parce qu'elle a une base lexicale dont la dénotation est a priori transparente, en renvoyant de manière patente au domaine du vrai. D'ailleurs, les domaines où la notion de « preuve » est exploitée sont les mathématiques et le droit, des domaines dans lesquels il n'est pas laissé beaucoup de place à la subjectivité. Ce paradoxe que l'expression *la preuve* soulève, entre le sens lexical tel quel du terme et le fait que l'expression n'est guère utilisée pour prouver des faits met donc particulièrement bien en relief l'indépendance des fonctionnements discursifs vis-à-vis des contenus dénotationnels des mots, ou, dit d'une autre manière, en nous excusant auprès de Pascal, l'idée que les discours ont leurs raisons que la langue ne connaît pas. L'imbrication des attitudes aux contenus est ainsi interrogée de plein fouet.

Pour dessiner les contours sémantiques d'une telle expression, l'article s'ouvre sur une analyse centrée sur les traits qui rendent manifeste le fait que *la preuve* a un emploi plus discursif que prédicatif dans les tournures où elle introduit un énoncé, avant de traiter de la valeur justificative qu'elle a acquise à la suite de son fonctionnement discursif.

## 2. L'expression *la preuve* : emploi prédicatif ou emploi discursif ?

Dans un discours comme le suivant :

- (1) Il a l'âge de ton frère. Il est beau. Il arrive du Sénégal avec derrière lui sept ans de bled. Il écrit de merveilleux poèmes. C'est un garçon pétri de bonté, d'indulgence. La preuve, il me reçoit. Chaque jeudi, je vais chez lui prendre le café l'après-midi. Je lui lis mes vers. Il écoute parler mon cœur, comme si j'étais sa mère. (C. Paysan, *Les feux de la Chandeleur*, 1966 < Frantext)

le syntagme nominal (SN) *la preuve* a un caractère figé, qui lui vaut d'ailleurs d'être inventorié dans *Le Grand Larousse de la langue française* en tant que locution nominale et en tant que phraséologie. Il possède en effet les principaux traits constitutifs des expressions figées. Le format morphosyntaxique est contraint (on ne peut pas en modifier le nombre, même si on fait suivre l'expression de deux états de choses censés servir de *preuve* (\**les preuves, il me reçoit et il est aimable*)). En outre, le paradigme de constructions est réduit à cette seule occurrence : ni le déterminant, ni le substantif ne peuvent être déclinés, (\**une preuve, il me reçoit*), ou si l'on prend un synonyme de *preuve*, tel que *indice* ou *signe*, ils n'ont pas un tel emploi (\**l'indice/\*le signe, il me reçoit*).

Un autre trait constitutif du figement est celui de l'opacité sémantique. A première vue, ce trait ne semble pas concerner l'expression *la preuve*. En effet, une interprétation intuitive de *la preuve* dans ce premier discours est de dire que l'expression qualifie de « preuve » le propos introduit. Cepen-

dant, les quelques transformations qui explicitent la qualification de *preuve* censée être apportée à l'état de choses en cause montrent que le mot *preuve* dans l'expression *la preuve* est partiellement destitué de son sens lexical. On peine à trouver une paraphrase qui explicite une telle qualification en exploitant le sens lexical du mot. La paraphrase proposée sous P1 semble assez éloignée du sens que l'expression donne à l'énoncé introduit.

P1 : *Le fait qu'il me reçoit est une preuve du fait qu'il est pétri de bonté et d'indulgence.*

Tout au plus pourrait-on dire que *le fait qu'il me reçoit* constitue un indice ou un signe révélant sa gentillesse. Si l'on teste une autre paraphrase qui maintient le déterminant défini :

P2 : *Le fait qu'il me reçoit est la preuve du fait qu'il est pétri de bonté, d'indulgence.*

– l'écart de sens semble encore plus important entre l'expression et le SN défini. Et même lorsque l'on maintient l'ordre des constituants en utilisant une anaphore propositionnelle portant sur le premier énoncé, l'écart reste sensible entre la qualification apportée par l'expression et celle apportée par le mot *preuve*.

P3 : *Il est pétri de bonté, d'indulgence. Le fait qu'il me reçoit en est la preuve.*

On peut se dire que cette opacité sémantique est patente parce que l'on ne choisit pas la bonne structure pour expliciter le sens de l'expression. Les paraphrases proposées prennent comme a priori que l'emploi de *la preuve* dans un discours comme (1) est un emploi « monophonique » au sens de non polyphonique, selon lequel c'est la même voix qui est derrière *la preuve* et les énoncés mis en relation par cette expression. En fait, au lieu de concevoir une structure monophonique, c'est une structure polyphonique qu'il faudrait envisager, où la prise en charge de l'expression n'est pas assumée par la même instance énonciative que les instances qui prennent en charge les énoncés que l'on trouve de part et d'autre de celle-ci. L'emploi de *la preuve* ferait alors surgir un énonciateur autre que le locuteur, qui serait le destinataire de l'ensemble du discours. Du coup, l'expression *la preuve* manifesterait, sous la forme d'un dialogue cristallisé, l'anticipation d'une demande de *preuve* de la part du destinataire.

La possibilité d'envisager une telle structure est motivée tant sur le plan empirique que théorique. Sur le plan empirique, on trouve de nombreux emplois où l'expression *la preuve* est suivie d'un point d'interrogation qui peut aisément être interprété comme une des traces de ce dialogue cristallisé.

- (2) Je vous ai vus entrer ici tous deux. Elle y était encore, il y a cinq minutes. Vous aviez rendez-vous avec elle. La preuve ? C'est vous qui m'ouvrez, parce que votre domestique est absent. Vous l'avez éloigné, comme pour moi... Vous êtes un misérable, entendez-vous ? (P. Bourget, *Un drame dans le monde*, 1921 < Frantext)

Sur le plan théorique, l'intégration de la polyphonie pour la description des relations signifiées par les conjonctions est déjà présente chez Bally, qui met en relation la conjonction *car* avec un énoncé comme « vous me demandez pourquoi » (cf. § 95), en partant de l'étymologie donnée habituellement à *car*, qui remonte à *quare*<sup>2</sup>. Ducrot, ensuite, sur les traces de Bally, modélise les faits de polyphonie qui interviennent dans la constitution du sens de certaines formes linguistiques, comme la négation ou l'interrogation. En particulier, il envisage également une structure polyphonique pour rendre compte de la relation d'explication signifiée par cette conjonction :

L'emploi de *car* pour introduire une explication aurait donc à sa base un procédé rhétorique courant, qui consiste à faire comme si quelqu'un vous posait les questions auxquelles on a envie de répondre (procédé qui commande bien des développements universitaires, et dont le langage enfantin contient de nombreux exemples). (Ducrot, 1983, p. 177)

Toutefois, l'évocation d'un dialogue cristallisé pour cerner le sens de l'expression *la preuve*, que ce soit dans le discours (1) ou (2), pose plusieurs problèmes. Le plus évident est la difficulté que l'on a à transformer ces discours monologiques en véritables dialogues. Si l'on procède à cette transformation pour le premier discours, comme proposé sous D1, on ne peut que constater le caractère insolite d'une telle demande.

- D1 : L1 – Il est pétri de bonté, d'indulgence.  
L2 – La preuve ?  
L1 – Il me reçoit.

En fait, employé dialogiquement, le syntagme nominal *la preuve* retrouve son sens lexical plein. Les occurrences dialogiques de *la preuve ?* que l'on trouve en interrogeant une base textuelle comme Frantext n'ont pas les caractéristiques du figement propres à l'expression. En tant que réplique, ce SN est utilisé afin d'obtenir une preuve « matérielle » de ce que le destinataire avance. Un exemple de cet emploi est donné par le dialogue théâtral cité sous (3).

- (3) Le Dauphin.  
– Il est mort.  
Louis.  
– La preuve ?  
Le Dauphin, *lui remettant des dépêches*.  
– Lisez, sire : la voici. (C. Delavigne, *Louis XI*, 1832 < Frantext)

Dans ce dialogue, le SN *La preuve ?* est une forme élidée de la phrase *En avez-vous la preuve ?* D'ailleurs, il peut être décliné : on pourrait avoir le déterminant pluriel à la place du singulier. Louis aurait pu dire *Les preuves ?* Qu'est-ce qui rend alors l'échange insolite en D1 ? C'est justement le fait que l'on attribue à « la preuve ? » cette même valeur. Si l'on utilise la forme non élidée dans ce dialogue, l'écart entre le sens de l'expression et celui du mot ressort encore plus nettement.

D2 : L1- *Il est pétri de bonté, d'indulgence.*  
 L2 – *En avez-vous la preuve ?*  
 L1 – *Il me reçoit.*

En résumé, on constate que l'on peut utiliser de manière monologique l'expression *la preuve* pour justifier un jugement de valeur, mais qu'il est hors de propos de demander à son destinataire une preuve d'un jugement de valeur qu'il a exprimé.

Dans le discours (2), où l'expression est suivie du point d'interrogation, la constitution d'un véritable dialogue avec le SN *la preuve ?* paraît moins étrange.

D3 : L1- *Vous aviez rendez-vous avec elle.*  
 L2 – *La preuve ?*  
 L1 – *C'est vous qui m'ouvrez, parce que votre domestique est absent.*

Si cet emploi du SN est meilleur, c'est parce que l'état de choses exprimé par la première locutrice est « prouvable », vu qu'il ne s'agit pas d'un jugement de valeur. Du coup, l'interprétation de la seconde réplique, selon laquelle *preuve* est employé avec son sens lexical plein, à savoir en tant que sollicitation d'une preuve effective de ce qui est avancé, n'est pas du tout aberrante, à la différence du dialogue proposé sous D1. Toutefois, cette manière d'interpréter la question du discours cité sous (2) laisse un sentiment d'insatisfaction. On n'a en effet pas l'impression qu'il y a derrière l'emploi de *la preuve ?* un énoncé équivalent à *Vous en demandez la preuve ?*. Il est plus convainquant d'attribuer la responsabilité de la question à la locutrice même, en envisageant un énoncé comme *Vous en voulez la preuve ?* Dans ce cas, le point d'interrogation n'est pas la trace d'un dialogue cristallisé, mais le signe d'une apostrophe que la locutrice adresse au destinataire. L'ensemble de la structure est alors interprété comme monophonique.

Indépendamment des problèmes que pose la dialogisation effective de l'expression *la preuve*, il y a un emploi où l'évocation d'un dialogue cristallisé ne semble pas envisageable. C'est l'emploi déictique de *la preuve*, où sa seule occurrence suffit à signifier la justification d'un dire.

- (4) – « Tout le monde peut se tromper. La preuve ! »  
 – « La preuve ? »  
 – « Ecoute, père, inutile de se fâcher. Je pense que nous voulons l'un et l'autre la même chose : le bien de Jacques. (R. Martin du Gard, *Le Pénitencier*, 1922 < Frantext)

Il n'est pas concevable que *la preuve* anticipe, dans ce type d'emploi, une demande de preuve, puisqu'elle est fournie au moment de son énonciation. La réplique qui suit confirme la fonction remplie par l'énonciation de cette expression, étant donné que le locuteur conteste le fait que cette énonciation puisse effectivement fournir une preuve. Le mot *preuve*, dans cette deuxième réplique, est donc employé avec son sens lexical plein. On notera en passant que ce dernier emploi atteste d'une autre manière le fait que l'expression a une sémantique partiellement opaque, car les autres termes du paradigme que l'on peut décliner autour de la notion de *preuve* n'ont pas un tel emploi : en disant *le signe* ou *l'indice* je ne peux en aucun cas fournir un signe ou un indice.

On peut retenir de ces diverses observations que *la preuve*, dans l'emploi illustré par le premier discours, ne peut pas être analysée comme attribuant le statut de *preuve de quelque chose* aux propos tenus dans l'énoncé introduit. Son apport est de nature plus rhétorique que dénotative. L'expression semble avoir acquis une valeur justificative, en permettant au locuteur de motiver un dire. C'est cette valeur justificative que nous nous proposons de cerner dans la seconde partie.

### 3. La valeur justificative de *la preuve*

La valeur justificative de *la preuve* est issue de l'emploi déictique de l'expression. Au moyen de *la preuve*, le locuteur désigne dans son environnement cognitif ce qui lui permet de confirmer non pas un état de choses, mais les choix énonciatifs qu'il a faits pour l'énoncer. C'est ainsi que *la preuve* acquiert la valeur justificative qu'elle attribue à l'énoncé introduit.

Pour rendre celle-ci tangible, nous allons montrer que l'emploi de *la preuve* en tant qu'introduit de justification est contraint par trois aspects : (i) la possibilité de concevoir dans l'énoncé préalable, dit énoncé X, des *choix énonciatifs* et la possibilité de comprendre l'énoncé que *la preuve* introduit, dit Y, comme s'y rapportant ; (ii) la possibilité de concevoir l'ensemble du discours « *X la preuve Y* » comme une *confirmation* de ces choix énonciatifs et enfin (iii) la possibilité de trouver dans l'environnement cognitif du locuteur une *référence directe* pour *la preuve*. Ces trois aspects ont une incidence sur ce qui est exprimable dans les énoncés qui entourent l'expression.

### 3.1. Les choix énonciatifs.

La propriété que *la preuve* a de porter sur des choix énonciatifs rend possible l'emploi de cette expression dans des configurations où les états de choses reliés n'ont en réalité aucun lien qui légitimerait leur rapprochement. En voici un exemple extrait d'une « conversation écrite » puisée sur Internet.

(5) C'est bientôt Noël : la preuve, il neige. (< Internet)

Un énoncé tel que *c'est bientôt Noël* est interprété comme véhiculant une information obtenue par la perception immédiate que le locuteur a de la réalité (il sait que l'on est au mois de décembre) et a priori il n'a donc pas à en assurer le contenu. Le seul moyen d'interpréter la fonction de « la preuve Y » est de mettre cette séquence en rapport avec la position que le locuteur a adoptée vis-à-vis de Noël, en caractérisant la distance à l'égard de cet événement comme faible. La présence de la neige lui permet de montrer, en utilisant les stéréotypes de la saison de Noël, d'une autre manière cette faible distance. Et d'ailleurs, tout ce à quoi le locuteur pourrait faire appel en usant des stéréotypes associés à Noël pourrait faire l'affaire :

(6) C'est bientôt Noël : la preuve, [je suis en vacances ; tout le monde a l'air triste/heureux ; il y a de l'électricité dans l'air.]

Mais, ce qui n'irait pas du tout, ce serait d'exprimer en Y des faits qui collent de trop près à la réalité décrite en X, parce que ceux-ci ne peuvent pas être interprétés comme se rapportant à des choix énonciatifs du locuteur.

(7) C'est bientôt Noël :<sup>??</sup>la preuve, on est en décembre.

Maintenant, si on garde le même fait et qu'on modifie la manière de le présenter, en supprimant ce qui manifeste la façon dont le locuteur perçoit la distance le séparant de Noël, à savoir l'adverbe *bientôt*, l'emploi de *la preuve* devient à nouveau incongru.

(8) C'est Noël demain.<sup>??</sup>La preuve, il neige.

Une autre occurrence de *la preuve* – toujours issue d'une conversation écrite – qui met particulièrement bien en évidence sa portée « énonciative », est illustrée par le discours qui suit, où l'expression se greffe sur une description que la locutrice fait d'elle-même.

(9) Nous sommes très libertins tous les deux, la preuve, il m'autorise à rencontrer des charmantes demoiselles et des hommes (sans lui, je précise !) (< Internet)

Dans ce discours, l'énoncé que *la preuve* introduit ne peut pas être interprété comme attestant l'adéquation du jugement même produit dans l'énoncé X. La locutrice est censée savoir ce qu'il en est puisqu'elle parle d'elle-même. L'énoncé Y peut par contre être compris comme se rapportant à la manière dont la locutrice a choisi de se présenter via son dire. En dévoilant une des habitudes de son couple, elle donne une motivation au choix énonciatif qu'elle a fait en décrivant elle-même et son compagnon comme *libertins*. Elle montre ainsi ce que c'est que d'être libertins.

### 3.2. La relation de confirmation.

La type de relation mobilisé pour interpréter la justification amenée par *la preuve*, à savoir la relation de *confirmation*, devient visible dans le discours suivant, que nous fabriquons en nous fondant sur l'analyse sémantique que Bally fait du premier segment (cf. Bally, 1965, § 47).

- (10) Ce fruit est délicieux, la preuve, j'ai eu du plaisir à le manger.

Selon la description de Bally, *j'ai eu du plaisir à manger le fruit* est le sens de l'énoncé *ce fruit est délicieux*. Il y a donc répétition du contenu de X en Y. Cette forme de redondance est compatible avec une relation de confirmation. La justification au moyen de *la preuve* n'a pas pour objet d'augmenter la validité d'un état de choses probable, mais de confirmer le bien fondé d'une position énonciative. En cela, elle se différencie d'une justification amenée par *car* ou *parce que* dans une configuration abductive où l'effet attesté augmente la plausibilité de la cause supputée.

- (11) Il est possible que Pierre soit souffrant, car / parce qu'il a une mine épouvantable.

Ce type de justification ne relève pas d'une relation de confirmation, mais d'une relation de validation<sup>3</sup>, selon laquelle la justification apporte un soutien informatif à un état de choses probable énoncé en X. L'emploi de *la preuve* est incompatible avec cette forme-là de justification. En atteste sa bizarrerie dans ce même discours.

- (12) Il est possible que Pierre soit souffrant, ?? la preuve, il a une mine épouvantable.

Pour que, dans un tel contexte, l'emploi de *la preuve* devienne plausible, il faut que la forme de Y casse d'une manière ou d'une autre le lien inférentiel qui unit les deux états de choses. Il faut en outre que la relation puisse être centrée sur la manière dont le locuteur a présenté la maladie de Pierre et non sur le fait même qu'il soit ou ne soit pas souffrant. Il faut enfin que ce qui sert de justification soit compris comme attestant ce choix.

- (13) Pierre est sans aucun doute souffrant. La preuve, regarde la mine qu'il a !

*Regarde la mine qu'il a* met directement en jeu l'expérience du locuteur et convoque celle du destinataire en vue de confirmer la manière adéquate que le locuteur a eue de décrire Pierre comme il l'a fait. Ce qui est mis en avant en X, ce n'est plus la plausibilité de la mauvaise santé de Pierre, mais le choix du locuteur d'en donner une vision négative, choix qui se voit confirmé par l'expérience que fait le locuteur en voyant Pierre et qu'il demande au destinataire de faire lui-même.

### 3.3. La référence directe à l'environnement cognitif du locuteur.

Ce dernier discours, dans lequel le locuteur pointe en guise de « preuve » un élément de la situation d'énonciation, en l'occurrence le fait qu'il vient d'apercevoir Pierre, rend visible la propriété que *la preuve* a de tenir sa valeur justificative de son emploi déictique.

Le caractère inapproprié de *la preuve* dans une configuration comme la suivante, tout à fait naturelle pour une justification introduite par *car* ou *parce que*, est imputable à ce trait.

- (14) Marie doit s'être inscrite à ce colloque,<sup>??</sup> la preuve, elle participe à tous les colloques.
- (15) Marie doit s'être inscrite à ce colloque, car / parce qu'elle participe à tous les colloques.

En effet, l'information *Marie participe à tous les colloques* décrit une habitude de Marie, qui n'est pas à mettre en rapport d'une manière ou d'une autre avec le vécu du locuteur. Cette information est donc tout à fait indépendante de son environnement cognitif. En revanche, l'inversion des conjoints, à condition toutefois d'enlever toute trace d'inférence dans le segment qui se retrouve en première position (i.e. le *devoir* épistémique), rend l'emploi de *la preuve* plus naturel, étant donné que l'énoncé introduit peut relever d'une évidence perceptive – on peut imaginer que le locuteur est en train de regarder la liste des inscrits pour un colloque qu'il considère être de peu d'envergure.

- (16) Marie participe à tous les colloques. La preuve, elle s'est même inscrite à celui-ci.

Le recours à l'environnement cognitif du locuteur pour trouver une référence à ce qui sert de « preuve » est la trace la plus manifeste de la valeur essentiellement déictique de l'expression, valeur qui est au cœur de la nature de la justification qu'elle apporte. Dans un discours tout à fait prototypique pour l'emploi de *la preuve*, comme celui mentionné sous (1), l'énoncé « il me reçoit » dénote lui aussi une habitude (la continuation du texte le confirme : « chaque jeudi je vais chez lui prendre le café »). Mais cette habitude peut être attestée directement par le vécu de la locutrice. Il n'est pas pour autant nécessaire que le locuteur soit au centre de ce qu'il rapporte. Il faut seulement qu'il puisse en être le témoin. L'énoncé « la

preuve, il reçoit Paul tous les jeudis » serait une suite tout aussi adéquate comme justification pour *C'est un garçon pétri de bonté, d'indulgence*, car il s'agit toujours de quelque chose que la locutrice peut avoir constaté par elle-même, dont elle peut, par son vécu, se porter garante. L'indication concernant le recours à l'environnement cognitif du locuteur en tant que référence directe de *la preuve* doit donc être comprise comme le fait de mentionner un état de choses dont le locuteur est ou a pu être le témoin direct. Dans le même contexte que celui donné par l'extrait (1), une suite qui ne permettrait pas de convoquer d'une manière ou d'une autre le vécu de la locutrice serait en effet mal venue.

- (17) C'est un garçon pétri de bonté et d'indulgence.<sup>??</sup> La preuve, sa mère l'a bien élevé.

« Sa mère l'a bien élevé » évoque un fait qui peut parfaitement être compris comme totalement indépendant du vécu de la locutrice. Elle ne se présente pas comme étant le témoin de cette éducation réussie. Elle peut très bien en garantir la vérité sans jamais avoir connu la mère du garçon dont elle parle.

Le recours à cet environnement cognitif se trouve ainsi être la manifestation la plus tangible de l'origine essentiellement déictique de la justification apportée par *la preuve*. La première occurrence relevée dans le *Grand Larousse de la Langue française* de *la preuve* en tant que phraséologie atteste d'ailleurs l'origine déictique de l'expression. Cette occurrence se trouve dans un dialogue théâtral du milieu du 19<sup>ème</sup> mettant en scène des personnages populaires. Le personnage de Coelina emploie cette expression en tant qu'acte de justification sui-référentiel : la désignation de ce qui est tenu pour preuve suffit comme justification en soi.

- (18) « preuve (la -) loc. nom. f. non conv. PHRASEOL. – GLLF (= *Grand Larousse de la Langue française*, Paris, Larousse, 7 vol., 1971-1978) 1854 – « CCELINA. Vous êtes bien tous les mêmes. LE SOUS-LIEUTENANT. Vous croyez ? CCELINA. La preuve. LE SOUS-LIEUTENANT. Je suis sûr, quant à moi, qu'il en tient toujours ». > H. Monnier, *Les Bourgeois de Paris*, 271 (Charpentier) – P.E. »

Si l'on revient aux emplois pris comme exemples dans cet article, on peut relever qu'en fait, il n'y a pas forcément de suite Y qui accompagne l'expression (cf. discours (4), repris ci-dessous) et que quand cette suite est présente, elle peut fort bien être omise sans pour autant être présentée comme un constituant implicite laissé en suspens (ce qui serait le cas avec un *mais* suivi de points de suspension, dans un discours comme *Pierre est intelligent, mais...*)

- (19) – « Tout le monde peut se tromper. La preuve ! »  
 – « La preuve ? »  
 – « Ecoute, père, inutile de se fâcher. Je pense que nous voulons l'un et l'autre la même chose : le bien de Jacques. (R. Martin du Gard, *Le Pénitencier* < Frantext)
- (20) C'est un garçon pétri de bonté et d'indulgence. La preuve !
- (21) Ce fruit est délicieux. La preuve !

Pour interpréter ces discours, qui se présentent comme complets, il suffit de convoquer une situation où le locuteur désigne quelque chose dans son environnement immédiat (en (19) lui-même, en (20) le fait que le personnage dont il est question a rangé tout l'appartement, en (21) le fait que le fruit a été entièrement mangé...).

Un autre indice de cette valeur déictique est la fréquence des emplois de *la preuve* accompagnée d'une justification dans laquelle le locuteur se prend comme exemple.

- (22) Je n'ai jamais pris d'antibiotiques, il existe d'autres moyens plus doux de se soigner. La preuve je suis en pleine forme. (> Internet)

Ce type de justification n'aurait aucun sens si elle était introduite par *car* ou *parce que*, étant donné qu'elle ne permet pas d'accroître le crédit de ce qui est avancé en X : le fait même que le locuteur se sente en pleine forme implique nécessairement qu'il soit conscient de l'existence d'autres moyens pour se soigner. *La preuve*, en apportant une justification de nature déictique, par laquelle le locuteur cherche à montrer d'une autre manière ce qu'il a avancé en X, est parfaite pour cet emploi. Le même type de justification est avancé dans le discours (9), dans lequel la locutrice se prend également en exemple en rapportant un fait la concernant en vue de montrer la manière dont se manifeste sa relation de couple qu'elle qualifie de libertine.

Une autre attestation du fait que *la preuve* tient sa valeur justificative de sa valeur déictique, est le jeu référentiel qui se construit autour du mot *preuve* dans cet extrait de dialogue d'une pièce de Marcel Achard.

- (23) Rascasse. Je n'aime pas les idiots !  
 Crockson. Ah !  
 Rascasse. Et je ne suis pas un idiot !  
 Crockson. Ah !  
 Rascasse. A preuve. *Il prend l'attitude du Penseur de Rodin.* Ah ?  
 Crockson. Quoi ?  
 Rascasse. Tu as vu, la preuve ? *Il reprend l'attitude.*  
 Crockson. Quelle preuve ?  
 Rascasse. ... la preuve que je ne suis pas un idiot.  
 Crockson. Laquelle ?  
 Rascasse, *défnitif*. Je pense. (Marcel ACHARD, *Voulez-vous jouer avec moi* ?, Paris, La Table Ronde, 1959, 50-51)

Le caractère déictique inhérent à la justification apportée par *la preuve* n'est pas sans rappeler la manière dont Sechehaye (cf. Sechehaye, 1926) décrit les premiers énoncés des jeunes enfants. Cet auteur conçoit les énoncés *mots-phrases* ou *monorèmes* comme l'expression d'un prédicat dont le sujet ou le thème est la situation d'énonciation. Il associe alors l'expression du thème à une explicitation des circonstances qui ont conduit à la production du « monorème ». Par exemple, il décrit une structure telle que « Joli, l'orage ! », comme la juxtaposition de deux monorèmes (des *di-rèmes*) dont l'un, *l'orage*, peut être interprété comme sujet de l'autre, *joli*, en tant qu'il est un appoint apporté aux circonstances qui ont conduit le locuteur à dire *joli*.

Les structures très courantes, comme la suivante, où *la preuve* introduit un élément de la situation d'énonciation, pourraient aisément s'analyser de la façon dont Sechehaye rend compte de ce qu'il appelle les *di-rèmes*.

- (24) Elle a ses tares, cette civilisation, elle a ses misères, elle a ses faillites, mais c'est une noble chose tout de même. La preuve : votre présence ici en face de moi, [...]. (P. Bourget, *L'exemple* < Frantext)

L'énoncé « Votre présence ici en face de moi » peut être interprété comme fournissant un appoint sur les circonstances qui suscitent l'énonciation de *la preuve*.

En résumé, le discours « X la preuve Y » se fait en deux temps. Tout d'abord on dit, puis on confirme sa manière d'avoir dit en explicitant – éventuellement – en Y la situation qui a conduit le locuteur à dire *la preuve*. Comme la chose la plus aisée à montrer pour confirmer ses choix est bien soi-même, il est prévisible que l'emploi de *la preuve* soit particulièrement adapté pour introduire des énoncés où le locuteur se met directement en scène.

#### 4. Conclusions

Il est éloquent, pour terminer, de citer la définition que le droit utilise pour la notion de *preuve*.

Soit :

« Démonstration de la réalité d'un fait, d'un état ou d'une circonstance » >  
*Dictionnaire du droit privé*,  
<http://perso.clubinternet.fr/sbraudo/dictionnaire/cadre.html>

L'analyse de la valeur justificative de *la preuve* a montré que le fonctionnement discursif de cette expression l'a déboutée de son sens lexical, en lui donnant une fonction quasi *sui-référentielle* au sens de Benveniste. Tout au contraire des justifications à l'aide de *car* ou de *parce que*, au moyen desquelles le locuteur cherche à augmenter la plausibilité d'un état de choses, à l'aide de *la preuve*, il use en fait plus d'une forme d'auto-justification que

d'une forme de justification, fondée sur la réification de son dire. Non seulement son dire est matérialisé par le fait même d'être justifié, mais il devient aussi objet parce qu'il est justifié par la monstration d'un fait réel, matériel, concret, de sorte que le locuteur place son dire dans le même ordre que le fait.

On comprend alors pourquoi :

- On ne peut pas concevoir *la preuve* comme mimant un dialogue cristallisé selon lequel le locuteur répondrait à une demande de fournir une preuve, d'où la bizarrerie des échanges qui explicitent ce dialogue et, si on envisage un véritable acte de question quand l'expression est suivie d'un point d'interrogation, comme dans le deuxième discours cité, cet acte est plus facilement imputable au locuteur même de l'ensemble du discours qu'au destinataire.
- *La preuve* peut se greffer si aisément, de manière monologique, sur des énoncés non prouvables par essence, comme ceux qui évoquent des appréciations, dont seul le locuteur peut être le garant. A ce titre, le premier discours où *la preuve* enchaîne sur *il est pétri de bonté, d'indulgence* illustre un emploi typique de l'expression.
- *La preuve* peut introduire tout aussi aisément des discours qui ne peuvent en aucun cas servir de preuve pour un fait, comme les discours à propos de soi-même, où le locuteur se prend comme exemple.

Corinne Rossari  
Université de Fribourg  
Corinne.Rossari@unifr.ch

## Notes

1. Cet article est une contribution au projet de recherche FNRS n° 610-062821, intitulé *Typologie sémantique et classification des emplois de l'ensemble des connecteurs pragmatiques du français*. Je remercie Marion Carel pour les discussions fructueuses qui ont largement alimenté la réflexion menée dans cette étude.
2. Ducrot présente deux étymologies pour *car* : l'une habituellement retenue par les dictionnaires (cf. Le Robert), selon laquelle *qua* est l'ablatif d'« un relatif de liaison », équivalent à la coordination *et* suivie d'un démonstratif ; *qua re* signifie alors littéralement « et, à cause de cette chose », qui se traduit par *c'est pourquoi*. Toutefois, Ducrot relève que cela a une signification inverse de celle de *car* : X c'est pourquoi Y (*c'est pourquoi* fait de Y une conséquence de X) ; l'autre, selon laquelle *qua* est l'ablatif du pronom interrogatif : *qua re* signifie alors à *cause de quelle chose*, i.e. *pourquoi*.
3. Je renvoie à Rossari (2004) pour une différenciation entre ces deux procédures de justification, la validation et la confirmation.

## Bibliographie

- Bally, Ch. (1965) : *Linguistique générale et linguistique française*. Francke, Berne.
- Benveniste, E. (1966) : *Problèmes de linguistique générale*, 1. Gallimard, Paris.
- Ducrot, O. (1989) : *Logique, structure, énonciation : lectures sur le langage*. Minit, Paris.
- Ducrot, O. (1983) : *Puisque*, essai de description polyphonique. *Revue Romane* 24, 'Mélanges C. Vikner', pp. 166-185.
- Rossari, C. (2005) : Le système de la justification en français, in : *Cahiers Ferdinand de Saussure*.
- Sechehaye, A. (1926) : *Essai sur la structure logique de la phrase*. Champion, Paris.